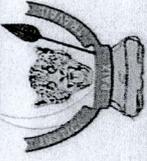


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 203/2024

A L'ENTREPRISE ATP CONGO

Après avoir reçu le contrat n° CNSSAP/DG/CGPMP-SP/KMMJ/2024/2118, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de dollars américains trente-quatre mille sept cent septante-cinq (USD 34 775 ,00) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux cent quarante-trois, quarante-trois centimes (USD 243,43), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/10/2024.

Directeur Administratif et Financier

Me. Claude KAYEMBE

Directeur Général

